

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE  
DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
CENTRE - VAL DE LOIRE

## DECISION

### COMPOSITION DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION UNIQUE REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE CENTRE - VAL DE LOIRE

CSA REA Centre-Val de Loire

LA DIRECTRICE REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

*Vu le code général de la fonction publique ;*

*Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;*

*Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du CSA REA Centre-Val de Loire du 8 décembre 2022 ;*

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup>

En application de l'article 3 du décret n°2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture, **le comité social d'administration régional de l'enseignement agricole - CSA REA de la région Centre-Val de Loire** est créé auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire.

### Article 2

La composition de ce comité est fixée comme suit :

#### a) Représentants de l'administration :

- La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- Le Chef du Service régional de la formation et du développement ou son représentant

## b) Représentants des personnels

Organisation syndicale :

Intersyndicale **L'ELAN COMMUN - SNETAP-FSU, CGT Agri SNUITAM-FSU et SUD Rural**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Frédéric CHASSAGNETTE</b> LEGTA de Tours-Fondettes	<b>Romain BERNARD</b> LEGTA de Tours-Fondettes
<b>Sophie DRIEUX</b> LEGTA de Châteauroux	<b>Sarah BEDU</b> LEGTA de Châteauroux
<b>Richard LE MOIGN</b> LEGTA de Vendôme	<b>Martine KERDRAON</b> LPA de Chambray les Tours
<b>Josiane FAURIE</b> LEGTA de Tours-Fondettes	<b>Franç PUGNET</b> LEGTA de Bourges - Le Subdray
<b>Marie-Lise FOURNIER</b> CFA du Loir-et-Cher	<b>Baptiste BORDE</b> LPA d'Amboise
<b>Oscar MATEOS</b> LEGTA de Chartres	<b>Jocelyne BLOT</b> LPA de Blois
<b>Jacky COUDRAY</b> LEGTA Le Chesnoy	<b>Marie-Laure BOUTTIER</b> LEGTA de Tours-Fondettes
<b>Florence ANDRES</b> LEGTA de Tours-Fondettes	<b>Élodie BOUTARD</b> LPA de Montoire-sur-le-Loir
<b>Cécilia AGIER - BELLENFANT</b> LEGTA Le Chesnoy	<b>Valérie DUBERNARD</b> CFA de l'Indre-et-Loire - Tours-Fondettes
<b>Lise LAKATOS</b> LPA de Blois	<b>Frédéric MELIN</b> LPA de Beaune la Rolande

**Article 3**

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il est mis fin, à cette même date, au mandat des représentants des personnels désignés au Comité technique régional de l'enseignement agricole (CTREA), par décision du 4 juillet 2022, abrogé.

**Article 4**

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la DRAAF Centre-Val de Loire et affichée dans chaque EPLEFPA de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 6 janvier 2023

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,

Virginie JORISSEN

